



Commission paritaire de l'industrie chimique

1160002 Industrie transformatrice de matières plastiques de Flandre occidentale

Veillez consulter également les fiches concernant les primes et les indemnités générales de la 1160001 Commission paritaire de l'industrie chimique - National.

Primes de fin d'année	1
Chèques-repas	1
Primes d'équipes.....	2
Frais de transport.....	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Primes de fin d'année

CCT du 20 janvier 2016 (133.101)

La fixation de certaines conditions de travail pour l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province de Flandre occidentale

Art. 1, 2, 23 et 30.

Durée de validité : 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2017.

Chèques-repas

CCT du 20 janvier 2016 (133.101)

La fixation de certaines conditions de travail pour l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province de Flandre occidentale

Art. 1, 2, 22 et 30.

Durée de validité : 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2017 sauf l'article 22 qui est conclu pour une durée indéterminée.



Primes d'équipes

CCT du 20 janvier 2016 (133.101)

La fixation de certaines conditions de travail pour l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province de Flandre occidentale

Art. 1, 2, 19 et 30.

Durée de validité : 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2017.

Frais de transport

CCT du 20 janvier 2016 (133.101)

La fixation de certaines conditions de travail pour l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province de Flandre occidentale

Art. 1, 2, 27, 28 et 30.

Durée de validité : 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2017.